



Pôle universitaire
des Basses-Laurentides

CE – 049M
C.G. – P.L. 44 et 38
Collèges et établissements
d'enseignement



Mémoire

Consultation générale

Projet de loi n° 38, *Loi modifiant les établissements d'enseignement de niveau universitaire et la Loi sur l'Université du Québec en matière de gouvernance*

présenté à la Commission de l'éducation

Par

**Le Centre universitaire des Appalaches et
le Pôle universitaire des Basses-Laurentides**

24 Août 2009

Table des matières

Introduction	3
Partie 1 : Modèles québécois de prise en charge du milieu	
1.1 Le Centre universitaire des Appalaches	4
1.2 Le Pôle universitaire des Basses-Laurentides	4
Partie 2 : Les enjeux	6
Partie 3 : Les principales contraintes et recommandations	
3.1 Contraintes liées aux exigences et au financement des cohortes hors campus.....	7
3.2 Contrainte liée aux professeurs qui ne veulent pas aller enseigner en région	7
3.3 Contrainte liée aux professeurs qui ne veulent pas aller enseigner en région	7
3.4 Reconnaissance des acquis de compétence et d'expérience	8
Conclusion	9

Introduction

C'est avec empressement que nous vous transmettons le présent mémoire dans le cadre de la consultation générale du projet de loi n° 38, Loi modifiant les établissements d'enseignement de niveau universitaire et la Loi sur l'Université du Québec en matière de gouvernance qui se tiendra à compter du 1^{er} septembre prochain.

Tel que déjà spécifié dans notre correspondance à monsieur Marsan le 17 août dernier, nous nous adressons aujourd'hui conjointement à la Commission de l'éducation à titre d'organismes préoccupés par l'éducation et par son importance dans le développement économique et social du Québec et de ses régions.

Le choix de vous présenter ce mémoire de façon conjointe est issu de préoccupations communes reliées aux enjeux de nos régions respectives quant à l'accessibilité à l'enseignement universitaire ainsi qu'à la recherche. Nous sommes convaincus que le partage de nos expériences spécifiques et originales, basées sur la concertation et la prise en main de nos milieux, apportera un regard différent et un enrichissement partagé dans le cadre de cette consultation générale.

Notre mémoire sera divisé en deux parties. Dans un premier temps, nous vous présenterons de façon succincte nos organisations respectives. Par la suite, nous vous présenterons les enjeux principaux que nous souhaitons porter à votre attention.

Nous vous réitérons notre volonté de travailler avec la Commission de l'éducation dans le cadre de ses réflexions sur l'offre de services universitaires sur l'ensemble du territoire québécois par une intervention dans le cadre de la consultation générale du projet de loi n° 38. Nous avons acquis la certitude que des initiatives régionales comme les nôtres sont porteuses d'avenir!

Partie 1 : Modèles québécois de prise en charge du milieu

1.1. Le Centre universitaire des Appalaches

Le Centre universitaire des Appalaches (ci-après CUA) œuvre, depuis déjà 18 ans, au développement des services universitaires en Beauce-Etchemin-Amiante-Granit, en réponse aux besoins de la population de la région, tant pour les entreprises que pour les individus. Il est né de la volonté d'individus et d'autorités beauceronnes de doter la région d'une structure solide qui permettrait, en formant des diplômés universitaires, de contrer l'exode de la relève et de hausser le taux régional de scolarité. La structure souple du CUA ne saurait exister sans le soutien, le dynamisme et l'implication de l'ensemble des intervenants de la région.

Le CUA se consacre au développement de l'offre de formations universitaires, à l'identification des besoins de la région en service universitaires et à la coordination des actions et des ressources des universités pour répondre à ces besoins énoncés par des individus et des entreprises. Il importe également dans sa mission de sensibiliser le milieu à la formation supérieure. Le CUA travaille avec sa population, afin de lui offrir des formations qui lui permettent d'augmenter ses compétences et son savoir-faire. Le CUA offre de la formation créditée, de la formation aux entreprises et de la formation pour les retraités (Université du 3^e âge).

À ce jour, le CUA a favorisé la diplomation de plus de 2 095 étudiants dans une soixantaine de programmes d'études différents et est heureux d'être associé notamment à l'Université Laval et au réseau de l'Université du Québec pour la mise en œuvre de son offre de formation. Les principaux secteurs d'intervention du CUA, que ce soit au premier ou au deuxième cycle universitaire, sont l'éducation, la santé, la gestion et les sciences sociales. À l'automne 2009 notre bilan des inscriptions fait état de : 56 étudiants inscrits à temps plein dans deux programmes de premier cycle, 183 étudiants inscrits à temps partiel dans 8 programmes différents de premier cycle et ce sont 119 étudiants qui suivront une formation de deuxième cycle à temps partiel dans 3 programmes. Le CUA accueille en moyenne chaque année, plus de 125 participants à de courtes formations aux entreprises et environ 300 personnes dans ses activités pour les retraités. Ce sont donc près de 800 personnes qui bénéficient des services du CUA chaque année.

1.2. Le Pôle universitaire des Basses-Laurentides

Le Pôle universitaire des Basses-Laurentides (ci-après Pôle universitaire) a vu le jour en 2006 grâce à une mobilisation concertée de l'ensemble des acteurs du milieu. Notons que la région des Laurentides accuse un retard important quant à son taux de diplomation universitaire (17%) comparativement à l'ensemble du Québec (26%), et ce, malgré une croissance démographique et économique majeure.

Le Pôle a un double rôle dans la région :

- Agir à titre de responsable de l'évaluation des besoins en formation universitaire;

- Agir à titre de responsable de l'ensemble de la logistique entourant la mise en œuvre de ces formations. À ce titre, le Pôle travaille avec le milieu afin d'optimiser les locaux disponibles dans les Basses-Laurentides.

Plus précisément, la mission du Pôle universitaire est de favoriser l'accessibilité et le développement de la formation universitaire dans la région dans une perspective de développement régional et de rayonnement national et international. Le positionnement distinctif du Pôle universitaire sur le marché s'articule autour des leviers suivants : la pertinence, l'originalité, la qualité et les modalités de son offre de formation; la complémentarité et l'enrichissement de ses partenariats universitaires; un membership représentatif des différents secteurs socioéconomiques.

Depuis 3 ans, le Pôle universitaire est fier d'accompagner plus de 417 personnes inscrites dans divers programmes et de démontrer ainsi qu'il est solidement implanté dans son milieu. Le Pôle universitaire prévoit doubler ce nombre d'étudiants dès l'année 2009-2010.

À ce jour le Pôle universitaire c'est : 6 programmes crédités de 1^{er} et de 2^e cycle actuellement offerts, 8 autres programmes crédités en voie d'être offerts dans la prochaine année et déjà 9 programmes de formations sur mesure non crédités offerts en réponse à des besoins précis des entreprises de notre région. Ces divers programmes ont pu être dispensés grâce à la collaboration extraordinaire des partenaires universitaires du Pôle. L'Université Laval, l'Université de Sherbrooke, le Conservatoire national des arts et métiers de Paris et, tout récemment, l'École de technologie supérieure appuient l'équipe du Pôle universitaire au quotidien afin de répondre efficacement aux besoins de notre population.

En résumé, le Pôle universitaire des Basses-Laurentides permet à sa population d'accéder à des programmes de formation universitaire à proximité, de bénéficier d'horaires adaptés à la conciliation travail famille études et d'avoir une réponse précise à ses besoins de formation universitaire.

Partie 2 : Les enjeux

Suite à la lecture détaillée du projet de loi n° 38, nous souhaitons soumettre à la Commission nos réflexions sur ces enjeux.

Réponse aux besoins de formation et de services universitaires

Questions et préoccupations que nous portons à votre connaissance :

2.1 Est-ce que les nouvelles règles de gouvernance prévues vont permettre une réflexion en profondeur sur la réponse aux besoins spécifiques en formation universitaire des citoyens à la grandeur du territoire du Québec, y compris par des initiatives régionales créées par les citoyens ou par l'émergence de technologies nouvelles?

2.2 Ces nouvelles règles feront-elles en sorte que les universités partenaires d'organisations telles que le CUA et le Pôle universitaire soient restreintes dans leur capacité à participer à la réponse aux besoins universitaires de nos régions ou même dans leurs décisions d'en être partenaires? Seront-elles restreintes dans leur volonté à participer au développement de nos régions par des contraintes ou contrôles administratifs?

Auront-elles encore la possibilité de s'impliquer dans des organisations où la complémentarité et la « non-concurrence » des universités sont priorisées, et ce, dans une volonté ferme et commune de souplesse et de réponse rapide à nos besoins?

2.3 L'article 4.0.22. paragraphe 18 spécifie que le conseil d'administration devra adopter des mesures d'évaluation de l'efficacité, de l'efficience et de la performance de l'établissement.

Nous nous questionnons à savoir si la réponse aux besoins en services universitaires des régions telles que les nôtres fait partie de l'efficacité, de l'efficience et de la performance de l'établissement?

2.4 La même question quant à l'évaluation de la performance des universités se pose à la lecture de l'article 4.0.46. qui stipule que la Ministre doit soumettre un rapport de performance à l'Assemblée nationale tous les trois ans.

Est-ce que les initiatives des universités en réponse aux besoins de nos régions seront considérées positivement par la Ministre et l'Assemblée nationale?

Les éléments ci-haut mentionnés reflètent les préoccupations reliées aux contraintes quotidiennes vécues par nos organisations. En effet, nous subissons des irritants importants dans la mise en œuvre de la réponse aux besoins de formation universitaire de notre population. Nous croyons que ces contraintes très « terre-à-terre » pourraient être évitées en se basant sur une volonté gouvernementale de prioriser la réponse aux besoins de nos citoyens.

Partie 3 : Les principales contraintes et recommandations

3.1 Contraintes reliées aux exigences et au financement des cohortes hors campus

Le développement de la formation universitaire en région nécessite des efforts de recrutement important qui souvent n'atteignent pas les exigences de base pour rentabiliser une cohorte. Nous comprenons les exigences des universités pour des seuils minimums, mais nous croyons que des formules simples peuvent être appliquées pour répondre aux réalités de nos régions.

Nous constatons des situations où, dans une discipline nous atteignons un nombre d'étudiants supérieur aux exigences des universités et donc rentables. En même temps, une cohorte, dans une autre discipline doit être annulée en raison d'un manque de trois ou quatre inscriptions.

Recommandation :

Mettre en place une formule globale, pour des organisations comme les nôtres, qui permettrait d'équilibrer l'ensemble des cohortes en fonction d'une moyenne. Ainsi, les cohortes rentables pourraient venir renflouer les cohortes déficitaires.

Création d'un fonds spécifique lié au financement des petites cohortes. Ce fonds permettrait d'assurer les universités d'une compensation financière advenant un déficit global à la fin d'une période donnée. Bien entendu, le tout serait accompagné de règles précises. À titre d'exemple, le CUA s'est doté d'une petite réserve financière permettant de risquer certaines initiatives dans l'espoir d'atteindre les seuils minimums.

3.2 Contrainte reliée aux professeurs qui ne veulent pas aller enseigner en région

Le contexte actuel fait en sorte qu'une fois le recrutement complété, les aspects logistiques réglés et le financement assuré, il faut également qu'un enseignant accepte de venir en région pour donner la formation. Nous croyons qu'il serait plus logique de déplacer une personne pour un cours que de déplacer 25 personnes vers les campus. Nous ne contestons pas le droit des enseignants de refuser de se déplacer, mais nous désirons plus de souplesse dans le recrutement des enseignantes et des enseignants.

Recommandation :

Établir un mécanisme facilitant le recrutement dans les régions de chargé(e)s de cours possédant les compétences requises. En particulier, les délais entre le refus d'un enseignant et le début des cours sont souvent insuffisants pour recruter une ressource compétente en région.

3.3 Contrainte reliée aux distances

Chercheur chez Statistique Canada, Marc Frenette a produit trois études importantes qui démontrent que, de façon générale, la fréquentation universitaire est plus faible chez les jeunes habitants à plus de 80 kilomètres d'une université que ceux qui résident à moins de 40 km. Cependant, cet écart est plus faible pour les jeunes issus de familles économiquement aisées.

Pour les 6 MRC du territoire du CUA, une population moins aisée financièrement située à plus de 80 km d'une université cumule deux handicaps importants pouvant la priver de l'accès aux études universitaires.

Du côté des Basses-Laurentides, la région subit depuis plusieurs années des congestions routières monstres qui font en sorte que les universités montréalaises sont souvent à plus d'une heure de route de nos citoyens. Une telle situation cause des problèmes majeurs d'accessibilité pour notre population. Les Basses-Laurentides doivent maintenant considérer le temps de déplacement vers les universités montréalaises plutôt que le nombre de kilomètres parcourus.

Recommandation :

Considérant la mission des universités;

Considérant l'importance d'encourager le déploiement de cette mission partout au Québec dans le but d'augmenter la diplomation universitaire globalement;

Considérant la volonté de certaines régions de se prendre en main afin de favoriser l'accessibilité à l'enseignement universitaire et la réponse concrète aux divers besoins de leur population;

Considérant la structure souple et efficace d'organisations telles que le CUA et le Pôle universitaire;

Considérant que ces structures favorisent la complémentarité et la non-concurrence des universités entre elles.

Nous recommandons que soit pris en compte dans l'évaluation de la performance des universités leur choix de participer à des structures comme les nôtres qui répondent directement aux besoins des citoyens.

3.4 Reconnaissance des acquis de compétence et d'expérience

Dans une volonté d'accessibilité à la formation universitaire, de réponse aux besoins de nos citoyens et de cohérence, nous vous soumettons cette recommandation concernant la reconnaissance des acquis de compétence et d'expérience.

Recommandation :

Considérant l'absence de vision commune et de cohérence des universités québécoises et du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport quant à la reconnaissance des acquis de compétence et d'expérience au niveau universitaire;

Considérant la préoccupation de nos organisations respectives quant à l'importance qu'une approche concertée et cohérente soient instaurée au Québec afin de permettre la reconnaissance de l'expérience et la compétence de l'ensemble des citoyens partout au Québec;

Le Centre universitaire des Appalaches et le Pôle universitaire des Basses-Laurentides proposent la mise en place d'une structure choisie par le Ministère de l'Éducation ayant pour mandat d'élaborer un ensemble de politiques et de trouver un mécanisme national permettant que la reconnaissance des acquis de compétence et d'expérience soit reconnue et appliquée par l'ensemble des universités québécoises.

Conclusion

Nos expériences de prise en charge par le milieu de la promotion de services universitaires en région sont concluantes et nous croyons que cette formule peut donner un outil supplémentaire pour faciliter l'accès aux études supérieures. À l'heure où les technologies permettent plusieurs nouvelles formules, nous devons innover pour ralentir l'exode des jeunes vers les centres urbains et par le fait même, la décroissance des régions.

Dans la réalité économique actuelle, le Québec doit se doter de stratégies concrètes en matière d'éducation, de recherche et d'innovation et se fixer des objectifs en matière d'augmentation du taux de diplomation universitaire. Nous sommes extrêmement concernés par l'importance de diplômé davantage, et ce, afin d'assurer la compétitivité et la prospérité de nos régions et du Québec au sein de l'économie du savoir. Il est à noter que le taux de diplomation universitaire québécois est en deçà de celui du Canada et de celui de l'OCDE. Le gouvernement doit encourager les initiatives régionales telles que le CUA et le Pôle universitaire, car celles-ci ont une répercussion directe sur la diplomation et, par le fait même, sur le positionnement stratégique du Québec dans le monde.